

# PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Malikassociation  
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Date : Jeudi 25 décembre 2025

Lieu : à Mirebeau

Heure : 13h

## BUREAU DE SÉANCE

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte sous la coprésidence de :

Monsieur Ventose-Simon Roger-Lee, Président / Responsable  
Madame Germaine Ventose-Simon, Coprésidente

La séance est présidée conjointement.

Le Président assure le secrétariat de séance.

## PRÉSENCE DES MEMBRES

Les membres de l'association, régulièrement convoqués, sont présents ou représentés.

La feuille de présence est émargée et annexée au présent procès-verbal.

Le quorum statutaire étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

## ORDRE DU JOUR

Modification et précision de l'objet social

de Malikassociation

Vote de la résolution

Pouvoirs pour formalités administratives

## EXPOSÉ DE LA COPRÉSIDENCE

La coprésidence expose la nécessité d'adapter l'objet social de Malik Association afin de refléter fidèlement les activités actuelles et les projets à venir, notamment en matière d'accueil, d'hébergement temporaire et d'organisation de séjours à vocation sociale, culturelle et solidaire.

## MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Il est proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire d'intégrer à l'objet social de l'association le texte suivant : « Accueil, hébergement temporaire, organisation de séjours, d'excursions culturelles et touristiques, accueil de publics français et internationaux, dans un cadre social, culturel et solidaire. »

## RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après en avoir délibéré : approuve la modification de l'objet social telle que présentée ; décide que cette modification prend effet immédiatement ; autorise la mise à jour des statuts en conséquence.

Résolution adoptée à l'unanimité

(ou à la majorité des membres présents et représentés)

## POUVOIRS POUR FORMALITÉS

L'Assemblée donne tous pouvoirs à la coprésidence pour accomplir l'ensemble des démarches nécessaires, notamment auprès de la Préfecture, et signer tout document afférent à la présente décision.

## CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à : Mirebeau

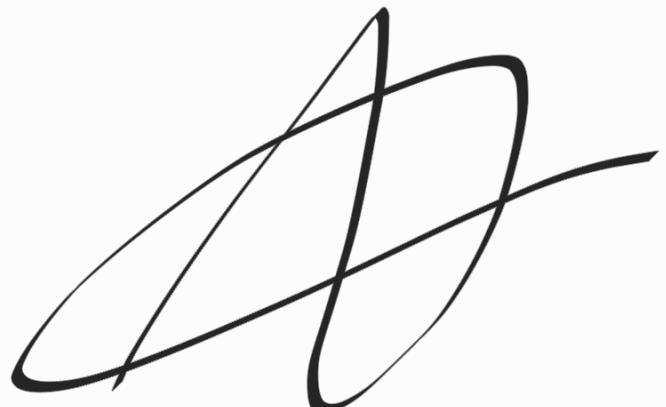
Le : Jeudi 25 décembre 2025

## SIGNATURES

Le Président

Ventose-Simon Roger-Lee

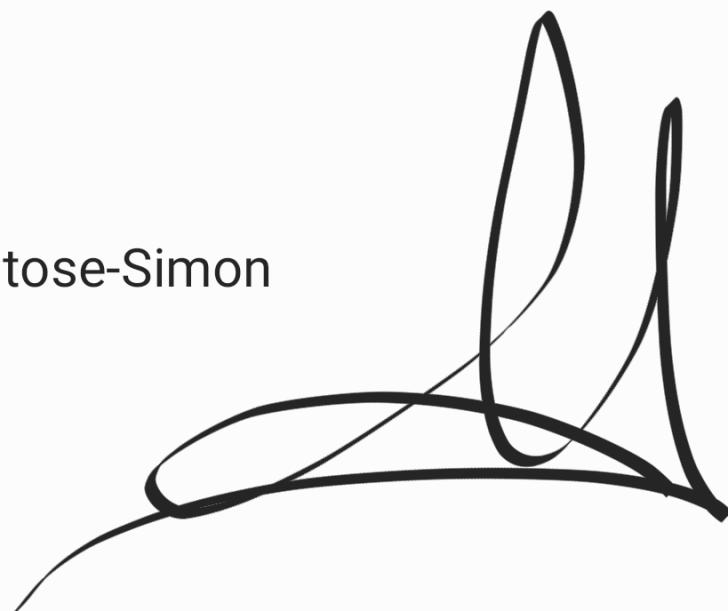
Signature :

A large, bold, black handwritten signature consisting of several thick, sweeping lines that intersect and loop back on themselves.

La Coprésidente

Madame Germaine Ventose-Simon

Signature :

A large, bold, black handwritten signature consisting of several thick, sweeping lines that intersect and loop back on themselves, appearing slightly smaller than the first signature.